



Délai remboursement sinistre auto

Par **Lelouis**, le **02/03/2024** à **17:18**

Bonjour

J'ai eu un accident le 31 janvier 2024, un expert de l'assurance a déclaré la voiture épave, le 20 février j'ai signé mon accord de l'indemnisation, déjà je pense que l'expert avait à me faire une proposition dans les 15 jours, d'après ce que j'ai pu lire.

Combien de temps a l'assurance pour m'indemniser?

Est ce que cela commence à la date de l'accident ou a la date acceptation de mon indemnisation?

Merci pour vos réponses.

Bonne journée.

Par **Chaber**, le **02/03/2024** à **17:44**

bonjour

[quote]

déjà je pense que l'expert avait à me faire une proposition dans les 15 jours, d'après ce que j'ai pu lire.

[/quote]

ce n'est pas l'expert qui doit faire une proposition d'indemnisation mais l'assureur dans les 15J après réception du rapport.

L'assureur vous demande votre choix dans les 30j de conserver le véhicule classé VEI ou de lui céder en fournissant les documents demandés

Dès réception il a au maximum 3 mois pour l'indemnisation mais généralement elle est faite sous quinzaine